

# Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU

du

JOURNAL

Rue Saint Jean, n. 30.

ROBESPIERRE ET PATRIOTE

PRIX

de

L'ABONNEMENT

3 piastres par mois.

LE PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi et le lendemain de fêtes excepté. On souscrit au bureau du PATRIOTE, où on reçoit les annonces, lettres et avis, depuis 10 h. du matin jusqu'à 4 h. du soir. Les lettres et paquets doivent être adressés FRANCO.

## ALMANACH FRANÇAIS

Vendredi 28. — Prise de Quievrain, par le général Biron, contre les Autrichiens (1792).

— Prise de Porentrui, par le général Custine, contre les Autrichiens (1792).

— 2<sup>me</sup>. Combat de Buscara, par le général Pérignon, contre les Espagnols (1795).

## MONTEVIDEO.

CORRESPONDANCE qui a eu lieu entre M. le Commodore Purvis, M. le Proconsul général britannique et Manuel Oribe.

(Suite).

Le président légal de la République.

Quartier-général; 12 avril 1843.

A M. le commodore commandant en chef les forces navales de S. M. B. sur la côte occidentale de l'Amérique du sud.

Le soussigné a reçu la note du commodore commandant en chef les forces navales de S. M. B. sur la côte occidentale de l'Amérique du sud, du 9 courant, dans laquelle se reportant à la note du soussigné en date de 1<sup>er</sup> du courant, adressée par lui au proconsul général de S. M. B. et dont copie a été communiquée au commodore, il se plaint de la violence et de la cruauté dont la note susdite est empreinte et même des termes dans lesquels elle est conçue, et termine en disant, que, s'il n'est pas suffisamment garanti que la vie et les propriétés des Anglais ne seront aucunement mises en danger, il ne consentira à l'exécution d'aucun acte hostile qui pourrait les mettre en péril.

Le commodore fonde cette déclaration sur la supposition que la note du soussigné mentionnée plus haut renferme le sens suivant : " Qu'il ne respectera pas comme étrangers les sujets des autres nations qui usent de leur influen-

" ce ou qui prennent parti en faveur des rebelles, &c., &c. "

Le soussigné est peiné qu'une interprétation forcée de sa note donne occasion à des altercations désagréables, dans lesquels les principes se disputent rarement avec calme, où leur explication précise est souvent écartée, à moins qu'on n'use d'une grande circonspection pour laisser de côté tout ce qui peut troubler le bien de la paix et des intérêts internationaux.

La note, à laquelle se reporte le commodore, ne dit pas que le soussigné traitera comme rebelles sauvages unitaires les étrangers qui usent de leur influence ou qui prennent les armes en leur faveur; seulement si cette influence est mise en jeu pour attirer des partisans aux rebelles sauvages unitaires, si, poussés par l'intérêt, ou pour tout autre motif, les étrangers prennent les armes avec eux, ils seront traités sans aucune distinction comme les rebelles sauvages unitaires.

Tout parti dans le sens naturel, ordinaire, précis, inéquivoque de la langue espagnole, c'est travailler conjointement avec d'autres pour un même objet, c'est contracter les mêmes engagements, s'assujettir aux mêmes obligations, et, lorsqu'il s'agit de questions militaires, c'est prendre les armes et s'enrôler dans les rangs des combattants.

C'est à ceux-là qu'est adressée la disposition de la note qui les menace d'être traités comme sauvages unitaires, et cela est d'autant plus urgent qu'il est exprimé dans la même note que plusieurs sujets FRANÇAIS et SARDES, selon les informations spéciales reçues par le soussigné, avaient pris parti et s'étaient enrôlés avec les sauvages unitaires, intimidés principalement par le décret barbare de ceux-ci qui les menace d'être expulsés de la capitale, et qui ne leur laisse d'autre alternative que de mourir de misère, ou de perdre leurs droits, leur nationalité, leur drapeau, pour se sacrifier à la plus infâme de toutes les causes. Voilà qui est cruel! Voilà qui est atroce et inouï!

qu'il ne sera bientôt plus question de lui. Il a plusieurs modèles devant les yeux, et un talent comme le sien ne s'arrêtera pas tant qu'il aura quelque chose à convoiter.

— Eh! ce n'est pas de cet homme qu'il s'agit en ce moment, vous dis-je. Dans tous les cas, avant de songer à favoriser l'ambition des autres, il faut être en état de se faire respecter soi-même.

Et après un silence :

— Voyons, voulez-vous être ministre des relations extérieures à la condition que je vous ai proposée? C'est oui ou non!

M. de Talleyrand ayant hésité à répondre, Napoléon reprit avec un mouvement de résolution :

— Eh bien! n'en parlons plus. La portefeuille passera aux mains du Duc de Vicence.

Ce fut ainsi que M. de Caulincourt, auquel on attribuait généralement une sorte d'ascendant sur la cour de Russie, fut fait ministre; mais Napoléon garda rancune à M. de Talleyrand " de ce qu'il l'abandonnait, disait-il, afin de mieux le trahir."

Cette fois l'empereur avait bien deviné.

Il était nécessaire de leur montrer ce à quoi ils s'exposaient les risques qu'ils allaient courir, quelles seraient les conséquences de leur erreur, parce que sous ce point de vue il était naturel que leurs séducteurs cherchassent à les tromper.

Le soussigné croit, et c'est son plus sincère désir, que cette explication franche et naturelle suffira pour tranquilliser et satisfaire le commodore, et qu'il verra par là que les propriétés et les sujets anglais qui ne seront pas dans le cas prévu par la note du 1<sup>er</sup> du courant, et dont le soussigné vient d'expliquer le sens, se trouvent sous la protection des droits internationaux, de même que la vie et les propriétés des sujets des autres nations.

Cette lettre n'étant à autre fin, le soussigné salue le commodore avec estime et considération.

Signé :

Manuel ORIBE.

Frégate de S. M. B., *Alfred*, devant Montevideo, 9 avril 1843.

Au brigadier général D. Manuel Oribe, commandant l'avant-garde de l'armée de la République Argentine.

Monsieur,

J'ai reçu votre note en réponse à la mienne du 9 courant, et l'ambiguïté de vos explications fait que j'exige que vous retiriez celle adressée par vous au proconsul de S. M. B. avant que j'engage une correspondance ultérieure relative à la garantie qui peut assurer la vie et les propriétés des Anglais.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble serviteur.

Signé :

J. B. PURVIS,  
Commodore,

## FETILLETON.

SOUVENIRS INTIMES DU TEMPS DE L'EMPIRE.

MOSAÏQUE.

III.

(Suite et fin).

Et comme le prince continuait de développer ses théories politiques, qui ne le satisfaisaient pas, il lui reprocha avec aigreur d'être toujours un homme avec lequel il fallait qu'on devinât. Pressé de plus en plus, M. de Talleyrand nomma enfin la famille Wellesley en ajoutant :

— Voilà un Wellington qui doit nécessairement avoir quelque arrière-pensée.

— A d'autres, prince de Bénévent! s'écria Napoléon; vous me la donnez belle à garder! Ce n'est pas de ces Wellesley que vous vouliez parler,...

— Pardonnez-moi, sire; le chef de cette famille, s'il se résigne à vivre sur sa réputation, ne peut pas ignorer

On sait que Louis XVIII aimait à parler latin et que les bonnes grâces de ce prince ne tiennent souvent qu'à une citation faite à propos de quelques vers d'Horace, son auteur favori. Il venait de remanier le cabinet et recevait, ce jour-là, la première visite de ses nouveaux ministres, parmi lesquels figurait un maréchal de l'empire. Ce dernier n'avait jamais eu la prétention de savoir le latin, mais en revanche il avait celle d'écrire; c'est-à-dire de peindre parfaitement; lorsqu'il avait une lettre à expédier, toujours avant de commencer, il exécutait à main levée sur le papier, comme font les écoliers, de larges pleins et de légers déliés, afin de tracer d'un trait plus rapide le premier jambage de la lettre majuscule par laquelle devait débiter l'épître ministérielle et autographe.

Cependant, Louis XVIII reçut gracieusement ses ministres, et, après quelques recommandations, les congédia du geste avec ces mots :

Allons, adieu, messieurs, du courage, ou si vous l'aimez mieux, comme dit le poète : *maxie animo*.

Frégate de S. M. B. *Alfred*, devant Montevideo, 13 avril 1843.

Au commodore Brown, chef de l'escadre argentine devant Montevideo.

Monsieur,

Je vous transmets copie de ma lettre d'aujourd'hui adressée au brigadier général Oribe, et, jusqu'à ce qu'il soit satisfait à ma demande, je ne permettrai pas à l'escadre argentine de changer de position ni de commettre aucun acte d'hostilité.

Je suis, Monsieur, votre très humble serviteur.

J. B. PURVIS, Commodore.

Général *Belgrano*, devant Montevideo, 13 Avril 1843 — A J. B. Purvis, Commodore, commandant les bâtiments de S. M. B. dans la station de l'Amérique méridionale.

Monsieur,

J'ai reçu comme je le devais votre lettre du 13 courant avec copie d'une lettre de la même date adressée au Brigadier général Oribe, et votre déclaration que, tant qu'on n'aurait pas satisfait à votre demande contenue dans ladite lettre, vous ne permettriez pas que l'escadre Argentine change de position ou commette un acte quelconque d'hostilité contre Montevideo. — J'ai l'honneur d'être Monsieur, votre très obéissant serviteur.

Signé, Guillaume Brown.

Le Président légal de la République — Quartier général, 14 Avril 1843. — Au Commodore commandant en chef les forces navales Britanniques sur la côte occidentale de l'Amérique du Sud.

Le sousigné a reçu la note de Mr. le commandant des forces navales Britanniques sur la côte occidentale de l'Amérique du Sud, note dans laquelle, avant d'entrer dans une correspondance ultérieure pour obtenir garantie de la vie et des propriétés Britanniques, il demande que le sousigné retire sa note du 1er du courant adressée au Proconsul général de S. M. B. à Montevideo.

Comme le sousigné, en ajoutant la note du 1er du courant au Proconsul général, n'avait pas d'autre idée que celle exprimée dans les explications données dans sa lettre du 11, il n'hésite pas à retirer la note précitée, et, pour cet objet, il adresse une lettre ci-jointe au Proconsul général. — Cette lettre n'étant à autre fin, le sousigné renouvelle au com-

modore l'assurance de son estime et de sa considération

Signé: Manuel Oribe.

Frégate de S. M. B. *Alfred*, devant Montevideo, 15 Avril 1843. — Au Brigadier général D. Manne Oribe, commandant l'avant garde de l'armée de la République Argentine.

Monsieur:

J'ai reçu avec satisfaction votre communication du 14 courant. J'ai eu l'honneur de vous indiquer par ma lettre du 23 courant que je considérais l'expliciton contenu dans votre lettre du 11, relative à votre circulaire, comme très ambiguë et très peu satisfaisante et que je désirais que ce document fut retiré.

Comme vous tenez à vouloir me faire accepter ces explications comme concluantes, il est de mon devoir de vous démentir, et de vous dire que l'honneur et la dignité du pavillon Britannique exigent que j'ai le pour que la circulaire et la lettre explicative soient retirées et qu'il soit donné assurance au Proconsul général que la vie et les propriétés des anglais seront respectées par les forces argentines tant par mer que par terre. — J'ai l'honneur, d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé J. B. Purvis, Commodore.

Le Président légal de la République — Quartier général, 17 Avril 1843 — Au Commodore commandant en chef les forces navales Britanniques sur la côte occidentale de l'Amérique du Sud.

La lettre ci-jointe adressée au Proconsul de S. M. B. à Montevideo contient l'assurance que la vie et les propriétés des anglais seront respectées, tant sur mer que sur terre, selon le droit des gens.

C'est une satisfaction pour le sousigné de garantir ce respect, parce que c'est un chose juste et conforme à ses desirs.

Cette lettre n'étant à autre fin, le sousigné salue le Commodore avec considération

Signé. Manuel Oribe.

Le Président légal de la République — Quartier général, 17 Avril 1843 — Au Proconsul général de S. M. B. à Montevideo.

Après l'échange de plusieurs communications avec le Commodore, commandant en chef les forces navales de S. M. B. sur la côte occidentale de l'Amérique du Sud, relativement

en même temps il chercha à s'excuser en disant:

— Que voulez-vous, monsieur le maréchal! "Amour, tu perdis Troie!"

— Eh bien! monsieur, répliqua vivement celui-ci, prenez garde d'être le quatrième!

Encore un mot d'un officier d'état-major pour finir cette *Montique*.

C'était au mois d'avril 1809, à l'attaque de Ratisbonne, où l'on sait que l'empereur, atteint d'une balle au talon, se fit passer sur le champ de bataille, remonta à cheval et continua de diriger le mouvement des troupes. Après un combat opiniâtre, le maréchal Lannes s'était enfin rendu maître de la ville, lorsqu'un officier d'état-major, quoique blessé mortellement, arriva de toute la vitesse de son cheval jusque sur le petit monticule où Napoléon se trouvait entouré de ses officiers, met pied à terre et, se soutenant à peine, s'avança, pâle et l'habit couvert de sang:

— Sire! s'écria-t-il d'une voix pleine d'exaltation, Ratisbonne est à nous! Voyez flatter nos drapeaux sur les murailles de la ville! sire, voyez vos aigles!..

— Vous êtes blessé! interrompit vivement l'empereur.

— Non, sire, je suis tué! répondit l'héroïque messager. Et en prononçant ce mot admirable, il tombe mort.

Emile Marco de St-Hilaire.

à la note que le sousigné a eu l'honneur de vous adresser le 1er du courant. Ledit Commodore a insisté pour que le sousigné lui assurât que la vie et les propriétés des sujets Britanniques seraient respectées sur mer et sur terre par les forces aux ordres du sousigné.

Comme cette instance ne suppose aucune exigence injuste et est conforme aux désirs du sousigné, celui-ci n'hésite pas à assurer au Proconsul que la vie et les propriétés des anglais seront respectées sur terre et sur mer par les forces aux ordres du sousigné, et conformément à sa volonté.

Cette lettre n'étant à autre fin, le sousigné salue le Proconsul général de S. M. B. avec estime et considération.

Signé, Manuel Oribe.

J'ai reçu des mains du commandant de la corvette le *Farôme* les deux notes du 1er et du 14 du courant, adressées par moi au Proconsul général de S. M. B. à Montevideo, et celle du 14 du même mois, adossée au Commodore commandant les forces navales de S. M. B. sur la côte occidentale de l'Amérique du Sud. — Quartier général au Cerrito, 18 avril 1843.

Signé, Manuel Oribe.

Voilà ce qu'a obtenu le Commodore Anglais! Et les représentants de la France, qu'ont-ils obtenu? RIEN. PARCE QU'ILS N'ONT RIEN DEMANDÉ.

Nous apprenons avec plaisir qu'il y aura lundi prochain un bal des Volontaires Français, à l'effet de lever dignement le Saint-Philippe. Nous nous associons de cœur à cette œuvre qui sera par le fait une protestation de plus contre l'étrange prétention de priver de leur nationalité tous ceux qui, agissant en hommes de cœur dans les circonstances graves où nous nous trouvons, ont doublement mérité leur titre de Français.

Les ordonnateurs de la fête ont eu l'honorable idée d'entourer les couleurs nationales des pavillons de toutes les autres nations, afin de montrer que, si les premiers ils ont comblés la nécessité de conquérir la paix, sans laquelle il n'est pas de bonheur durable pour les nations ni pour les individus, ils sont prêts à accepter le concours de tous ceux qui comprennent la haute moralité de l'œuvre à laquelle ils se sont voués, sachant bien que la noblesse des sentiments n'admet ni frontière, ni limite.

Espérons qu'un grand nombre de nos compatriotes viendront démentir par leur présence les rapports injurieux faits à notre ministre, M. Delarue, et prouver que, s'il est vrai qu'il existe quelques mauvais garnements parmi les Français résidant à Montevideo, ils sont beaucoup moins de trois cents, et que c'est en dehors de nos rangs qu'on les trouve.

A lundi donc, communion de vœux, de sentiments et de plaisir, en attendant le haut né ou l'u. (Voir aux annonces.) C. Péu.

## ERRATUM.

Dans le No d'hier, 1ère colonne de la 2ème page, ligne 10ème, lisez: que dans mon opinion IL DESHONORERAIT LES PETITS ETATS DE BARBARIE.

## Commission Médicale

pour l'Hopital des Volontaires Français

Le gouvernement Oriental a mis à la disposition de la Commission Médicale Française un local vaste et avantageux; C'est la maison

Après être sorti du cabinet du roi, le maréchal ministre de la guerre s'arrêta, retient ses collègues dans le salon d'attente et dit à l'un d'eux d'un air stupéfait:

— Eh bien! le roi il est bonnets aujourd'hui!

— L'avez-vous entendu?

— Quoi donc?

— Certes, j'ai été témoin de scènes violentes entre Bonaparte et nous autres; mais jamais il n'aurait parlé ainsi à aucun de ses maréchaux.

— Je ne vous comprends pas, mon cher maréchal.

— Comment! vous n'avez pas entendu ce que le roi nous a dit en le quittant?

— Pardonnez-moi; il nous a dit, je crois: Allons, adieu, messieurs.

— Pas du tout, il nous a parfaitement dit: Allons, partez, amis! Si c'est de cette façon que sa majesté prend congé de ses ministres, vous m'avouerez au moins que malgré tout son esprit, le roi n'est pas toujours poli.

On ent mille peines à lui faire comprendre le sens des paroles de Louis XVIII.

Ce même maréchal reprochait un jour à un officier d'état-major d'être venu à Paris sans permission, et l'interpellait sur le motif de ce voyage. Celui-ci n'ayant aucune bonne raison à alléguer, avoua son tort; mais

neuve de D. Juan Maria Perez, à côté du marché. — On procède activement à l'organisation complète de l'hôpital.

FAITS DIVERS.

— Jérôme Napoléon Bonaparte, fils de Jérôme Bonaparte, ancien roi de Westphalie et frère de Napoléon, est président de la commission d'une société agricole de Mayan.

— Le tribunal civil de Fontainebleau est appelé à juger une affaire fort grave en matière d'élections. Le journal le *Sirène* avait annoncé que le titre de trois électeurs de l'arrondissement de Fontainebleau qui accusaient le sous-préfet de cette ville, M. de Cournon, d'avoir voulu exorquer la voix du maire de Soins et de plusieurs de ses administrés, en leur conseillant un châtiment pour dévouer M. Paul de Sgur en la place de M. Lohouf, ancien député. Le sous-préfet aurait dit aux électeurs qu'il était le seul moyen d'obtenir ce qu'ils demandaient d'eux avec toute justice, la réputation de leur église. M. Cournon a porté plainte devant le tribunal civil de Fontainebleau. M. Philippe Duval, portait la parole pour M. Cournon, et M. Marie, assesseur de M. Barrot, défendait les accusés. Le tribunal a refusé d'admettre la preuve des faits avancés par M. Marie au nom de ses clients; mais il a autorisé la preuve pour M. G. y. mai et il. Sgur.

— Le maire a renvoyé au 10 de nier mercredi du mois prochain.

— Il a été procédé en audience des criées, à l'adjudication des biens immeubles dépendant de la succession de la baronne de Fouché.

Voici le chiffre des adjudications:

Domaine de Mont fontaine,	1,620,000 f.
Hôtel, place Vendôme,	542,050
1er lot de la forêt	236,000
2e id.	501,000
3e id.	624,050
4e id.	500,000
5e id.	584,050
6e id.	261,000
7e id.	320,000

Total, 5 188,150 fr.

Le domaine de Mont fontaine a été adjugé au prix de 1,200,000 f. le total des ventes a été de 4,046,000 f.

Le domaine de Mortefontaine et plusieurs lots de la forêt ont été adjugés à la famille Tharon.

— Dans la nuit de mercredi à jeudi, la ville de Lamoignon a été affligée par un incendie assez considérable, dont on n'a pu arrêter les ravages qu'après la destruction de plusieurs maisons. Cette catastrophe a causé la mort de plusieurs personnes; trois hommes ont été écrasés par les débris, une famille, surprise par le feu, a été obligée de se sauver par la fenêtre d'un étage élevé, au moyen de tapis ensemble. La femme a réussi à attendre le sol, mais, tandis que son mari opérait sa descente, les flammes ont atteint le drap qui le soutenait, et le malheureux s'est fracassé la tête sur le pavé.

Nous n'avons pas d'autres détails. Le bruit public attribue cet incendie à la malveillance, et on soupçonne un ouvrier d'énisme d'en être l'auteur. (J. du Haure.)

— Le roi, en visitant la forteresse d'Alfort, a pu juger de son importance et de son état d'avancement. Les murs des bastions et des courtines sont complètement montés et prêts à recevoir les canons qui doivent les défendre. A l'intérieur, les magasins à poudre, au nombre de trois, sont aussi terminés; les casernes crénelées qui avoisinent ces derniers, ont aussi reçu le dernier coup de marteau. Quant à l'entrée de ce fort faisant face à l'Ecole vétérinaire, et qui n'en est éloignée

que de 70 à 80 mètres, tout est déjà prêt pour la pose de son pont-levis. Cette citadelle, qui commande le cours de la Seine et celui de la Marne, ainsi que les routes de Troyes et d'Italie, sera armée de 80 à 90 canons et obusiers dont les feux se croiseront en tous sens, tant sur Paris que du côté de la plaine. Enfin des dispositions sont prises pour ériger deux fortes casernes crénelées avec donjon, au centre de cette formidable forteresse.

L'attention du roi, dans sa visite à Vincennes, s'est notamment arrêtée sur plusieurs pièces de canon et obusiers déposés depuis peu à l'arsenal, et qui doivent concourir à l'armement des bastilles. Déjà même une commission est nommée pour faire prochainement l'essai de ces bouches à feu au polygone.

On peut juger de l'empressement que le gouvernement apporte à l'embaumement de la capitale, par ce fait que près de deux cents bouches à feu destinées à l'armement des forts détachés, devront être livrées à l'arsenal de Paris d'ici au mois de mai prochain. Ce fait est de nature à appeler des demandes d'explications aux chambres.

A Marseille, où sont arrivés déjà bon nombre de réfugiés et de Français qui ont pu apprécier notre accueil à Barcelone dans les jours difficiles qu'il vient de traverser, voici ce que publie le journal le *Sud*:

« La conduite de M. de Lesseps, consul de France à Barcelone, dans ces dernières circonstances, a rempli d'admiration et de gratitude tous les Français résidant dans cette ville. Les étrangers qui ont été témoins de ses efforts généreux pour prévenir ou réparer les désastres dont Barcelone a été le théâtre, et les Barcelonnais eux-mêmes bénissent la conduite de M. de Lesseps, rendue plus noble encore, par le contraste de l'indifférence, et ce n'est même de la condescendance de certains des agents consulaires étrangers, pour des actes qui pouvaient compromettre la fortune ou la vie de leurs nationaux. Le pavillon de France a été le théâtre de sa garde inviolable à tous ceux qui sont venus réclamer sa protection, et M. de Lesseps s'est acquis des droits à la vénération d'une ville entière. M. Gattier, capitaine de corvette, commandant la station, a dignement secondé le noble dévouement de notre consul.

Nous sommes heureux, en reproduisant la lettre suivante, qui nous est adressée par un honorable négociant de Marseille, d'être les interprètes de la reconnaissance nationale pour la belle conduite de M. de Lesseps:

Au Rédacteur.

Monsieur,

« Je suis arrivé, il y a quelques jours, de Barcelone, plein d'admiration et de reconnaissance pour la conduite tenue pendant les événements de cette ville, par M. de Lesseps, consul de France; et depuis quatre jours je reçois des lettres de plusieurs de mes amis de la même ville, me priant, au nom d'un grand nombre de nos compatriotes, de rendre public un sentiment qu'ils partagent avec moi. En effet, c'est à M. de Lesseps que nous reconnaissons devoir notre salut; c'est lui qui, pendant quinze jours, a veillé sur nous et sur la ville cernée avec des bombes et des boulets, tantôt pour aller arracher des victimes à la mort, tantôt pour aller tranquilliser un père, tantôt pour porter aux combattants des paroles de paix. Pendant plusieurs jours, ses énergiques protestations et le respect qu'inspire un beau caractère, ont suspendu le bombardement dont nous étions menacés; et quand ce dernier malheur lui a paru inévitable, c'est lui qui a frété pour le compte du gouvernement les navires nécessaires pour mettre à couvert tous ses compatriotes; c'est lui qui, pendant six heures de nuit, par un froid rigoureux, a veillé sur notre embarquement et en a dirigé les moindres détails; Mme de Lesseps, que nous aimons tous parce qu'elle contribue tant à ce que tout Français respire dans la maison de notre consul l'accueil d'un ami, et qui a supporté si courageusement ces longs jours d'inquiétude; Mme de Lesseps et ses jeunes enfants n'ont été embarqués qu'après nous; lui-même n'est monté à bord que le dernier de tous.

« Etranger aux partis, M. de Lesseps n'a vu en tout que des hommes, et tous les malheureux ont trouvé en lui un père. Grâce à lui, le nom français est aujourd'hui béni et vénéré à Barcelone, et tous ses amis, tous ses compatriotes doivent être fiers de voir leur pays aussi noblement représenté à l'étranger.

« Notre consul, du reste, été parfaitement secondé par les employés de sa chancellerie, qui ont montré dans ces jours malheureux un dévouement au-dessus de tout éloge: il l'a été admirablement par M. Gattier,

commandant la station française à Barcelone, et par la marine royale que le gouvernement nous a envoyée. Habitué à vivre en pays étranger, je sais par expérience combien les Français que leurs intérêts forcent à s'expatrier sont heureux quand ils trouvent une aussi entière protection auprès des agents de leur gouvernement.

« Si vous voulez bien accueillir ces lignes que je me fais un plaisir de publier, je vous serai sensiblement obligé. T. ROLLAND.»

VARIETES.

Chroniques de la mer.

JACQUES AVERY.

(Suite et Fin.)

L'audace avec laquelle il s'était emparé du vaisseau du capitaine Gilman, sur une rade amie et en présence d'autres navires anglais, avait d'autant plus fixé sur lui l'attention publique, que c'était le premier acte de ce genre qui se fut produit dans de pareilles circonstances. La prise du navire monté par le fils du grand Mogol (qui pour se venger de cette piraterie, voulait détruire tous les établissements anglais placés à sa portée) achève de rendre son nom populaire dans les ports de la Grande-Bretagne. Aussi se trouvait-il alors dans le cas de l'Hercule antique, auquel on avait fait honneur de toutes les grandes choses exécutées par ses contemporains; tous les big game commis dans la mer des Indes lui furent attribués, et les pirates, pour qui cette croyance était une sauvegarde, s'appliquèrent à la confirmer. Le nom de Jacques Avery devint une sorte de sainteté derrière lequel chacun d'eux cachait son propre nom. Partout où il y avait des navires pris, des cargaisons pillées, des équipages abandonnés sur des îles désertes, c'était par l'ordre de Jacques Avery! Quiconque s'était distingué pour mériter de voler et de tuer sur l'Océan, désormais s'appelait ainsi; Jacques n'était plus un homme, mais un symbole: c'était la piraterie incarnée.

Cependant, au moment même où l'indignation publique supprimait ainsi une association entre des crimes isolés et faisait de l'ancien contre-maître le Romulus d'une république de pirates, celui-ci avait déjà abandonné la partie et regagnait l'Angleterre avec la valise d'or et les diamants pillés dans le vaisseau arabe, espérant que le produit de leur vente lui permettrait de vivre le reste de ses jours "comme un chrétien repentant et à son aise..."

Mais en débarquant à Cork il trouva son nom dans toutes les bouches, et apprit, pour la première fois, quelle réputation formidable lui avait été faite. Son portait se vendait à toutes les foires, et les mâtots cherchaient des héraldes dont il était le héros. Cette célébrité inattendue l'effraya. Craignait d'être reconnu s'il restait sur les côtes, il vint se cacher dans l'intérieur des terres, chargé de ses diamants et de lingots d'or qu'il cachait sous ses haillons, mais dont il ne pouvait réaliser la valeur de peur de se trahir. Ce fut, de son avis, l'époque la plus misérable et la plus tourmentée de sa vie entière. Tout-à-coup, moitié par les aiguillons du désir et les avertissements de la prudence, cédant à la tentation de tout avec les moyens de tout obtenir, et d'ayant de la richesse que les aiguilles, il parcourut une partie de l'Irlande, vivant de galette d'avoine, buvant aux fontaines et couchant dans les granges. Enfin, ne pouvant supporter plus long-temps ces misères, il gagna Beldifort, où il avait quelques parents auxquels il se confia, et qui l'adressèrent à un juille de Plymouth.

Celui-ci se chargea des lingots et des diamants avec promesse de les vendre, mais lorsque quelques mois après, le pirate vint lui en réclamer le prix, l'honnête bourgeois le fit jeter à la porte par ses apprentis, en le menaçant s'il reparaisait chez lui, de le dénoncer à l'amirauté.

Ce fut le soir même de cette visite que Jacques Avery se présenta, comme nous l'avons dit, à la taverna du *Peck d'argent*.

Les matelots avaient écouté avec un singulier intérêt son récit, interrompu par de nombreuses libations. Le gin semblait avoir exalté la fièvre de Jacques. A mesure qu'il parlait, sa voix devenait plus sacrée, ses idées plus confuses; et au moment de quitter la table, il s'était frotté à ses yeux. Cependant ses compagnons, charmés de ses paroles, prirent cette défaillance pour l'effet du vin et le jurent au près du bureau de l'amirauté, après avoir échangé les promesses de se revoir le lendemain au *Peck d'argent*.

Mais, le lendemain, les gardes de la mer survinrent, en sortant, un homme étrange sans mouvement le long du mur d'enceinte. C'était le pirate qui, étardi par

La maladie et l'ivresse, n'avait pu aller plus loin et s'était couché dans le ruisseau pour mourir. Au-dessus de son cadavre flottait encore, suspendue au mur, l'affiche du spectacle de la veille, sur laquelle on lisait, comme une ironique épitaphe: *L'Heureux pirate ou Jacques Avery, roi de Madagascar.*

F. SOUVRENTRE.  
(Extrait de la Revue indépendante.)

## AVIS.

### GRAND BAL

DES

### VOLONTAIRES FRANÇAIS.

Lundi prochain premier mai, un Bal de nuit sera donné à l'occasion de la fête du Roi des Français, dans le local du Bal du Jardin, qui prendra dès-lors le nom de Bal des *Volontaires Français.*

Le Bal sera dirigé par M. BOURGOIN, lieutenant de la Compagnie du Drapeau.

### AVISO INTERESANTE.

Se ha vendido el armazon de la tienda de moda en la Calle de San Juan, cuya tienda era de D. Antonio Brapuit; lo que se avisa al público para su inteligencia.

### Aviso á los Elaboradores de Pan.

Los rematadores del derecho impuesto por el Superior Gobierno á los Sres. panaderos, hacen saber que D. Santiago Tobal ha cesado desde el 24 del corriente, en representarlos. En su consecuencia está exonerado de todo cargo en este ramo. Los Rematadores.

WEILL y Ca.

### AVIS.

Aux amateurs des talents et secrets, intéressants Mr. Le Centre s'engage d'apprendre aux amateurs la manière de gagner beaucoup d'argent dans peu de temps.

1. Pour apprendre à faire la poudre à Canon et de chasse.

2. Idem pour graver sur le marbre avec facilité.
3. Idem pour la poudre de fusil à piston.
4. Idem pour faire la poudre de Jupiter tonnant.
5. Idem pour faire le Cidre à la perfection.
6. Idem pour faire du bon vinaigre avec de l'eau.
7. Idem pour Graver sur le fer blanc.
8. Idem pour Graver sur le fer ou acier.
9. Idem pour Graver sur les oeufs d'autruche.
10. Idem pour argenter le Cuivre solide ment.
11. Idem pour Cuivre le fer.
12. Idem pour faire les arbres de Saturne.
13. Idem pour changer le vin rouge en blanc.
14. Idem pour souder le marbre rompu.
15. Idem pour fondre à l'instant une Barre de Fer.

Les personnes qui voudraient bien l'honneur de leur confiance s'adresseront chez Lelievre en face M. Rouillier au café de la Cocarde de 9 heures du matin, jusqu'à 4 heures du soir, etc., etc.

### VOLONTAIRES FRANÇAIS.

#### DEUXIEME BATAILLON.

#### Voltigeurs.

M'étant déjà réuni à tant de cœurs dignes d'être français, j'ai rempli une liste de braves et je me sers de la voie du journal pour prévenir tous ceux qui ne seraient pas enrôlés jusqu'à ce jour de passer chez moi, rue Buenavista, maison Lima où ils trouveront des amis tous voués à la noble cause que nous défendons. Puisque c'est notre liberté !....

Le capitaine,  
DULAC.

### LEGION DES VOLONTAIRES FRANÇAIS.

#### Avis aux Marchands Bouchers.

Ceux qui voudront soumissionner pour fournir de la viande fraîche à la Legion Française, se présenteront à l'Etat Major, rue San Carlos, près le Cabildo.

### Avis au Commerce.

Tous ceux qui auraient à vendre de la viande salée sèche ou en barils, haricots, ris, vin de Bordeaux, café, tabac, bois à brûler et autres objets de consommation, sont invités à présenter leurs échantillons avec les plus justes prix à l'Etat Major de la Legion, rue San Carlos, à côté du Cabildo.

Tout doit être de bonne qualité.

### Bataillon des Volontaires Français.

Le Bureau d'Etat major du Bataillon est installé rue St. Charles, maison Pernin à côté de la Police, en face le magasins du Pavillon Français.

### Avis aux Boulangeries.

Les boulangeries qui voudraient traiter pour la fourniture du pain journalier nécessaire à la Legion, sont invitées à se présenter à l'Etat Major de ce corps où il leur sera donné connaissance des conditions du marché.

### BATAILLON

#### De Volontaires Français.

#### 1re COMPAGNIE DE VOLTIGEURS.

Le capitaine de la 1re compagnie de voltigeurs fait savoir à toutes les personnes inscrites dans sa compagnie et qui n'ont pas de fusil de vouloir bien passer chez M. Jérôme, Estaminet Français, rue des pêcheurs, où il leur sera délivré des fusils français.

Montevideo, 15 avril.

Le commandant de la compagnie  
POYSEINJEAN.

Les personnes faisant partie du Régiment des Volontaires Français sont priées de réclamer de leurs capitaines respectifs, leurs bulletins d'inscription, afin d'obtenir de Mr. le Chef de Police l'exemption de la patente extraordinaire imposée aux neutres.

### 2me. compagnie dite de la COCARDE

chez M. Rouillier. [Sénateur]  
Tous les français voulant faire partie de cette compagnie, peuvent se présenter aujourd'hui jeudi et jours suivants chez M. Rouillier [Sénateur] au Café de la Cocarde où ils recevront des armes et des munitions.

### 2me. compagnie sédentaire.

Les Volontaires faisant partie de la dite compagnie, sont prévenus que M. Bocciardy, nommé capitaine en remplacement de M. Aubriot, démissionnaire distribuera dorénavant le reste des armes nécessaires à l'armement général de la compagnie dans son habitation connue sous la denomination de M. Cazos. Les vivres y seront également distribués de 9 à 11 heures.

### REMISE.

#### POR RAFAEL RUANO.

Quebrason de muebles.

En la casa situada en la calle de Santo Tomas, de la capilla de la Cruz, una cuadra para el norte la última sobre la Derecha.

El Maestro y a las diez en punto empezará la venta precisamente a la misma hora, por sus bienes y durables del país, de los ricos y nuevos muebles existentes en dicha casa, los que se pondrán de manifiesto al tiempo de la venta.

### AVIS DIVERS.

On trouvera à l'imprimerie du Patriote réunis dans une seule feuille la *Marseillaise*, le *Chant du Départ*, le *Veillons au salut de l'Empire* et la *Parisienne*.

### AVIS A MM. LES OFFICIERS.

A l'armerie de Monet l'on vend des sabres avec ceinturon à 6 patacons.

### AVIS.

M. Jean Pascal Lucas est prié de passer chez MM. Planc frères rue des Juifs, n. 38; de midi à deux heures, pour affaire qui l'intéresse.

Monsieur Désiré Bocciardi, capitaine de la 5e compagnie des Volontaires Français 2e bataillon, demeure rue des Fossés du Marché à gauche, maison Caseaux. Avis aux Français qui désireront faire partie de cette compagnie.

La société qui a existé entre MM. Guillaume Le jétre et André Micoud est de aujourd'hui dissoute à l'amiable; l'actif et le passif restent à la charge du premier. Cette publication aura lieu pendant trois jours.

Le Gérant Jh. REYNARD.

Imprimerie Oriental, dirigée par Jh. REYNARD.